

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme SPOTE, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme BROHAN, Mme NOTOT, Mme DELEMER, Mme SAISON,

Absents excusés : M. PIEROT, pouvoir à Mme NOTOT
M. BOUCHER, pouvoir à M. BARRAULT
M. QUENTIN

Madame NOTOT est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Procède** à la révision de certains tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2017.

Concession cimetière

- Perpétuelle : 790 € avec taxes et droits d'enregistrement définis par la Recette Principale des Impôts.
- Trentenaire : 370 € sans taxe
- 15 ans : 130 € sans taxe

14 voix POUR

Concession columbarium

- 15 ans : 1 405 € hors frais d'enregistrement
- 30 ans : 2 165 € hors frais d'enregistrement
- Dispersion des cendres : 100 € hors frais d'enregistrement

14 voix POUR

Participation pour l'Assainissement Collectif

- PAC : 1 560 €

14 voix POUR

Location de matériel

- Chaises, tables : 40.00 € (caution 33 €)
- Une participation de 15 € sera demandée pour toute livraison du matériel sur la commune.

14 voix POUR

- Barnums (3mx3m) : 25 € par barnum (caution 500 €)

14 voix POUR

Location restaurant scolaire avec vaisselle :

- 400.00 € T.T.C. (caution de 750 €)

Un état des lieux sera effectué avant et après la location.

14 voix POUR

Publicité du bulletin municipal pour l'année

- Espace 48 cm² : 65.00 € T.T.C

- Espace vertical 100 cm² : 125.00 € T.T.C

- Espace horizontal 100 cm² : 125.00 € T.T.C

- Demi-page 206 cm² : 248.00 € T.T.C

- Page complète : 510.00 € T.T.C

14 voix POUR

Suite à un problème informatique avec l'opération 010 du Budget ASSAINISSEMENT,
Considérant qu'il y a lieu de modifier la numérotation de l'opération 010 par 071,
Considérant la nécessité de prévoir des crédits budgétaires,

◆ Approuve les transferts de crédits suivants :

D 21532-010 Rhizosphère -94.000 €

D 21532-071 Rhizosphère +94.000 €

14 voix POUR

Considérant que la redevance pollution d'origine domestique est une redevance relevant du Budget EAU et non du BUDGET Assainissement comme prévu au Budget Primitif 2016,
Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette redevance afin qu'elle soit mandatée sur le budget de l'Eau,
Considérant la nécessité de prévoir des crédits budgétaires,

◆ **Approuve** les transferts de crédits suivants :

D 701249 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique - 27800 €

R 7068 Autres prestations de services - 27.800 €

14 voix POUR

Préalablement au vote du Budget Primitif 2017, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

◆ **Autorise** Monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits votés, et ce, avant le vote des Budgets Primitifs 2017 Général et Assainissement.

14 voix POUR

◆ **Approuve** la convention de mandat de gestion provisoire entre la Commune de CORBREUSE et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'ABLIS concernant la continuité de l'exercice des compétences « Eau Potable ».

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

14 voix POUR

◆ **Procède** à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'ABLIS :

Titulaires : Denis MOUNOURY et José CORREIA
Suppléants : Fabrice SARRAZIN et Magali SAISON

14 voix POUR

◆ **Se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget EAU pour un montant de 2.794,78 € et sur le règlement des frais de poursuite de 63.75 € et décide d'inscrire les dépenses au budget EAU par décision modificative.

14 voix POUR

◆ **Autorise** le transfert de crédits suivants sur le budget Eau :

D022 Dépenses Imprévues	- 2.000 €
D. 6541 Créances admises en non-valeur	+ 2.000 €
D61528 Entretien et réparations	- 70 €
D6227 Frais d'actes et de contentieux	+ 70 €

14 voix POUR

◆ **Autorise** le transfert de crédits suivants :

D. 701249 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	+ 27.800 €
D. 6378 Autres taxes et redevance	- 27.800 €

14 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Point sur la rencontre des membres de la commission activité économique et des entreprises et commerçants de Corbreuse.
- ◆ Boutique SOVAL (ancien dépôt de pains) décorée sur le thème de Noël.
- ◆ Rencontre avec la SOVAL pour relancer l'ouverture d'un dépôt de pain.
- ◆ Travaux d'accessibilité du café terminés en fin d'année.
- ◆ Point sur l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).
- ◆ En attente du devis pour les travaux de la mairie et pour constitution du dossier de demande de subvention.
- ◆ Point sur la commission « circulation ».
- ◆ Travaux de voirie en cours.
- ◆ Point sur la commission « environnement » et notamment les jardins familiaux.
- ◆ Mise en place du nouveau site internet de la mairie.
- ◆ Montée en débit internet prévue le 14 décembre 2016.
- ◆ Lumière extérieure de la garderie à réparer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55